

UNIVERSITE D'ARTOIS - UFR DE DROIT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 11 septembre 2023

27 votants sur 33 membres

Liste des membres présents ou représentés :

BUE Nicolas
HELLIO Hugues
HO-DAC Marion
SIMON Anne
ATTARD Jérôme
BARALLE Pierre-Jean
DEMAYE-SIMONI Patricia
DUTOIT Marc
JENNEQUIN Anne
LE MARC'HADOUR Tanguy
MUTELET Valérie
BODESCOT Michel
CHOPIN Jean-Marc
DUPAS Régis
FABIANEK Isabelle
GRUCHOT Lucie
BAUDUIN Tanguy
DENQUIN Mathilde
DUBOIS Emanuel
DUTECH-THOMAS Maellys
MULLANU Léonard
NOWECKI Maeva
JAMIN Philippe
VAN GOETSENHOVEN Carole
MASSIAS Nathalie
DELAHAY Patrick
DALLOY Mathieu

1- Ouverture

Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, doyen et président du conseil d'UFR ouvre la séance. Il est 13h40.

2- Nomination et approbation des assesseurs

En application de l'article 6 des statuts de l'UFR, il est procédé à la nomination de 3 assesseurs :

- Assesseur « Masters » : Mme Valérie Mutelet, Maître de conférences en droit public, HDR,
- Assesseur « Licence » : M. Tanguy Le Marc'Hadour, Maître de conférences en histoire du droit,
- Assesseur « Relations internationales et Inclusion » : Mme Marie-Anne Vanneaux, Maître de conférences en droit public.

Les 3 assesseurs ont été désignés à l'unanimité.

3- Recours à l'hybridation pour le conseil d'UFR

Il s'agit d'une initiative de Monsieur Hugues HELLIO. Pour des raisons notamment écologiques, il est demandé de recourir à l'hybridation pour la tenue des conseils d'UFR c'est-à-dire la possibilité de faire à la fois un conseil en distanciel et en présentiel.

A l'issue des échanges, les membres du conseil se sont prononcés majoritairement en faveur du caractère hybride. Il s'agit d'expérimenter ce dispositif pour l'ensemble des conseils d'UFR et pour une durée d'un an à condition que les moyens techniques fonctionnent correctement.

4- Rappel des diverses obligations applicables aux services d'enseignement

Conformément aux textes en vigueur à l'université d'Artois, Il est rappelé que les enseignants doivent accomplir en plus de leur service d'enseignement diverses obligations liées à l'activité d'enseignement comme par exemple la présence aux jurys et aux réunions de travail ou encore la surveillance d'examens. Concernant ce dernier point, Madame le Doyen rappelle que 27% de notre budget est consacré au recrutement des surveillants. Il est dès lors demandé à l'ensemble du personnel de respecter les règles applicables aux services d'enseignement notamment en matière de surveillance des épreuves.

Par ailleurs, Madame VASSEUR-LAMBRY insiste sur la possibilité pour les étudiants de pouvoir consulter leurs copies. Il faut dire que pour l'année universitaire écoulée, certains étudiants ont eu des difficultés à faire valoir leurs droits.

5- Modification des MCC concernant la licence professionnelle

Pour les deux parcours (ECA et IRCAJ) de la licence professionnelle, il est désormais précisé en ce qui concerne le déroulement des examens que « le contrôle continu fait également l'objet d'une session de rattrapage qui prendra la forme d'un écrit d'une durée d'une heure » Le conseil d'UFR approuve cette précision.

6- Informations diverses

- Le matériel de vote concernant le CNU (conseil National des Universités) est parvenu à l'UFR. Il est disponible auprès de l'administration. Les enseignants-chercheurs peuvent le retirer contre signature.
- Le recrutement concernant le poste d'ATER en droit privé est à ce jour infructueux du fait du désistement de la candidate classée n°1 par la commission API en sachant que les 3 autres candidats ont trouvé un poste.
- Un autre support est resté aussi vacant puisque Madame Carole TUHUEX, recrutée en tant qu'enseignant contractuel a démissionné
- La venue du Conseil constitutionnel : une rencontre est prévue le 24 novembre 2023
- Accueil de deux étudiantes malvoyantes et d'un étudiant en fauteuil roulant : tout est mis en œuvre pour faciliter la vie à ces étudiants en situation de handicap.

Le Doyen,

Fanny Vasseur-Lambry

